



Conseil économique et social

Distr. générale
29 novembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par le Centre d'études africain sur les droits de l'homme et la démocratie, Missions agricoles, Alliance for Africa, Asia Pacific Forum on Women, Law and Development, Asian Forum for Human Rights and Development, l'Association des Badinga du Congo, Association for Progressive Communications, l'Association pour les droits de la femme et le développement, Association of War-Affected Women, Bangladesh NGOs Network for Radio and Communication, BAOBAB for Women's Human Rights, Catholic Organization for Relief and Development Aid, Center for Women's Global Leadership, Development Alternatives with Women for a New Era, Engender, Egalité Maintenant, Federatie van Nederlandse Verenigingen tot Integratie Van Homoseksualiteit – COC Nederland, Forum for Women and Development, Grupo de Información en Reproducción Elegida, le Centre international des études ethniques, la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, la Fédération internationale des femmes des carrières juridiques, la Fédération internationale des femmes juristes, la Commission internationale des droits de l'homme pour les gays et lesbiennes, le Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme, le Comité d'action internationale pour la promotion de la femme (Asie-Pacifique), ISIS International (Chili), ISIS: Women's International



Cross-Cultural Exchange, Loretto Community, Madre, Movimiento Manuela Ramos, National Council for Research on Women, Pacific Women's Watch (Nouvelle-Zélande), Peace Boat, Salamander Trust, Soroptimist International, le Projet tandem, Tlachinollan: Grupo de Apoyo a los Pueblos Indios de la Montaña, United Methodist Church General Board of Global Ministries, United Nations Association of San Diego, Urban Justice Center, US Human Rights Network, Virginia Gildersleeve International Fund, Women against Rape, le Centre d'aide et de conseil juridique pour les femmes, Women for Women's Human Rights: New Ways, Women's Health in Women's Hands, Women's Intercultural Network, Women's International League for Peace and Freedom, Women's Welfare Centre, l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines (YWCA), Worldwide Organization for Women et Zonta International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

Déclaration

Nous, Center for Women's Global Leadership de Rutgers University, et les organisations de femmes et de droits de l'homme militant pour l'égalité des sexes et l'élimination de la violence sexiste, nous félicitons de la tenue de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme et du choix de son thème principal par les États, à savoir l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles.

En 1991, le Center for Women's Global Leadership a lancé une campagne internationale intitulée « 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre ». Depuis, cette campagne a mobilisé des milliers de militants et d'organisations de par le monde, afin de renforcer la prise de conscience sur le thème de la violence sexiste et d'inciter les gouvernements à réagir en protégeant les femmes et en prévenant ces violences. La sécurité et le bien-être des femmes sont compromis du fait de la menace et de l'expérience de la violence, notamment durant les conflits et juste après. Depuis trois ans, la campagne sert à souligner le lien existant entre la violence sexiste et le militarisme, notamment la violence politique à l'encontre des femmes, la prolifération des armes légères et leur rôle dans la violence domestique, la violence sexuelle durant les conflits et juste après, ainsi que le rôle des acteurs étatiques en tant qu'auteurs de violences sexuelles et sexistes.

En 1993, les États Membres ont adopté la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, affirmant que les violences qui s'exercent en fonction du sexe et toutes les formes de harcèlement et d'exploitation sexuels sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et doivent être éliminées. Depuis lors, les États ont réaffirmé leur engagement à mettre fin à la violence à l'encontre des femmes, à travers l'adoption de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les conclusions concertées des quarante-deuxième et cinquante et unième sessions de la Commission de la condition de la femme et les résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité.

Malgré cela, la violence à l'égard des femmes est encore aujourd'hui une violation des droits de l'homme répandue et omniprésente. Les États ont des obligations claires et concrètes à respecter en ce qui concerne la prévention de cette violence, la poursuite et la punition des auteurs, ainsi que la réparation et l'aide aux victimes et survivantes. En tant que membres d'organisations de la société civile du monde entier, nous appelons les États Membres :

- a) À mener, par tous les moyens adaptés et dans les plus brefs délais, une politique d'élimination de la violence à l'égard des femmes et de renforcement de l'État de droit et des capacités des tribunaux civils et militaires à traiter les questions de violence sexiste;
- b) À reconnaître que la culture du militarisme promeut et renforce la culture de la violence et à prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter le désarmement et promouvoir la paix, notamment à travers la ratification et la mise en œuvre d'un éventuel traité sur le commerce des armes;
- c) À investir dans les programmes et projets de promotion de la sécurité humaine;

d) À respecter, protéger, promouvoir et satisfaire tous les droits de l'homme et à prendre des mesures urgentes et concrètes pour garantir l'égalité des sexes.

Nous invitons la Commission de la condition de la femme à faire preuve de leadership pour aider les États à s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'homme. Nous poursuivons notre engagement à œuvrer en faveur de la paix dans le monde, aux côtés des organisations de femmes et des Nations Unies.
